



Tournée musicale Europe 2008
5 au 15 août 2008

Engagement de bonne conduite

La tournée en Europe a été organisée pour un groupe d'individus et non pas pour chacun des individus selon ses intérêts et caprices. Si votre participation à ce voyage, en tant qu'individu, nuit à la dynamique de groupe, c'est que votre liberté brime celle des autres.

Comme participant(e) à la tournée Europe 2008 de l'OSJM, je soussigné(e)

_____ m'engage :

1. À remplir mes obligations d'une façon professionnelle et avec maturité, comme membre de l'OSJM, incluant les répétitions, ainsi que la présence ponctuelle aux concerts et aux activités organisées par le groupe;
2. À m'assurer qu'un accompagnateur connaît mes allées et venues durant les activités libres;
3. À rester dans un groupe de 4 personnes ou plus lorsque je quitte les lieux de l'activité ou du centre d'hébergement avec l'autorisation de l'accompagnateur de mon sous-groupe;
4. À obéir aux règlements et aux lois en vigueur dans tous les pays visités. Je comprends que ni l'administration de l'OSJM, ni l'ambassade canadienne ne peuvent intervenir, agir en mon nom ou me représenter si je suis détenu(e) ou si une poursuite judiciaire est entamée;
5. À respecter le couvre-feu fixé, sauf s'il y a consentement d'un accompagnateur.
6. À ne pas avoir en ma possession des drogues dont la possession ou l'usage est illégal. À ne pas avoir en ma possession de l'alcool, ni à en consommer, sauf dans la mesure et les circonstances permises par les accompagnateurs (si j'ai au moins 18 ans). Je comprends que toute infraction à ce règlement peut avoir comme conséquence la fin immédiate de ma participation à la tournée et mon renvoi au Québec à mes frais ou aux frais de mes parents;
7. À ne pas fumer dans les chambres à coucher ou dans les autres lieux où cela est interdit.
8. À respecter les règles de fonctionnement de la tournée, dont j'ai reçu copie et que je comprends bien, et les directives des accompagnateurs.

La signature de ce contrat engage la musicienne ou le musicien. Tout bris de ce contrat pourrait avoir comme résultat l'annulation de la participation de la musicienne ou du musicien à la tournée, incluant son retour obligatoire au Québec à ses frais. En signant ce contrat, les parents ou le titulaire de l'autorité parentale assument la responsabilité financière de tout retour anticipé de la musicienne ou du musicien.

Date: ____ / ____ / ____ 2008
 J M A

Signature de la musicienne ou du musicien

Signature d'un(e) responsable de l'OSJM

Signature obligatoire d'un parent ou du titulaire de
l'autorité parentale si j'ai moins de 18 ans